



Le projet associatif : fédérateur et porteur de sens

Présenté par PSL 64 et le SDJES

Réseau PALVA

16 OCTOBRE 2024

Brise Glace pour faire connaissance

Les rencontres inopinées

SOMMAIRE

- *Le projet, qu'est ce que c'est*
- *Ses fonctions*
- *La démarche, le contenu et la forme*
- *Les statuts*
- *La démarche de création*

Le projet

**QU'EST CE QUE
C'EST AU FAIT ?**

" Le projet est le brouillon
de l'avenir. Parfois, il faut à
l'avenir des centaines de
brouillons." Jules Renard



ORIGINE

Du rêve, de l'utopie et du désir communs, naît l'association, imaginée par plusieurs individus. Elle nous ressemble et nous rassemble.

GAGE DE LIBERTÉ

- De choix
- De valeurs
- De réunion
- De participation
- D'organisation

LA PHILOSOPHIE



Groupe d'Interview Mutuel : "mon asso, dans l'idéal"



Par groupes de 3, pendant 5 minutes chacun, une première personne va parler, les deux autres la questionner. Au bout de 5 minutes, on tourne dans le groupe.

Thème : parlez de votre **désir**, pourquoi vous avez ce projet ou êtes dans cette association. On met de côté toute contrainte (matérielle, financière, humaine, etc.).

Partez de **vous-même**, de **vos envies**.

ARTICLE 1ER

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. [...]

ARTICLE 3

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes moeurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte au territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement est nulle et de nul effet.

La loi du 1er juillet 1901



Le projet, c'est ce à
quoi on aspire, ce
qu'on vise.

Il indique d'où on
vient et où l'on va.

Association de fait VS association déclarée

L'association de fait

L'association de fait est non déclarée, et c'est légal.

L'engagement moral de ses membres se fait les uns envers les autres, rien de plus.

Elle ne bénéficie pas de personnalité juridique, ne peut ouvrir un compte bancaire ni percevoir de subvention.

L'association déclarée

L'association déclarée devient personne morale et se dote de la capacité juridique : peut ouvrir un compte bancaire, demander et recevoir des subventions, signer des contrats, ester en justice...



FONCTION SYMBOLIQUE

Source d'unité, le rêve, l'envie commune



FONCTION OPÉRATOIRE

Ligne directrice commune

FONCTION CONTRACTUELLE

Adhésion, engagement



FONCTION DE COMMUNICATION

En interne : langage commun

En externe : lisibilité du projet



Le projet c'est :

Rêve

Envies Utopie

communes **DÉSIRS**



DES RÉFLEXIONS, DISCUSSIONS ET ÉCHANGES, DÉFINIR SES ENVIES, DÉSIRS, MOTIVATIONS



ÉTAT DES
LIEUX,
CONSTAT,
DIAGNOSTIC
ANALYSE

Ressources, points
forts, à améliorer...



NOS
OBJECTIFS

Ce qu'on vise, les
axes de
développement

A long, moyen et court
terme



NOTRE PLAN
D'ACTIONS
POUR
TENDRE
VERS CET
IDÉAL

Les pistes possibles



Une méthode : PQQQQCC

POURQUOI

L'intérêt du projet, le but et les valeurs communes qui nous réunissent.

QUOI

Que fait-on ? les objectifs et les actions que nous voulons poursuivre.

QUI

Par qui ? Avec qui ? Pour qui ?

OÙ ET QUAND

Territoire, lieux.
Programmation dans le temps.

COMMENT

Les façons de faire.

COMBIEN

Les besoins humains, matériels,
financiers.

LA MISE EN OEUVRE DU PROJET :



C'est le chantier

Après l'état des lieux, le diagnostic, on pose des objectifs, on réadapte le projet en fonction des contraintes, on réalise le chantier !

C'est essayer, se planter, y réfléchir à plusieurs, imaginer des trucs et recommencer.

Ce qu'on retrouve dans la formalisation du projet associatif

LA FINALITÉ

C'est ce vers quoi l'on tend, à long terme. Elle donne du sens au projet, elle est le guide. Elle est d'ordre philosophique, idéologique

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

C'est ce qui doit être, à court terme. On est concrètement dans l'action et ces objectifs sont mesurables et "palpables".

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

C'est ce qui devrait être, à moyen terme. On commence à être dans l'action tout en mêlant l'aspect philosophique

LE CHANTIER

Mise en oeuvre concrète des actions. Déterminer les ressources bénévoles, salariées, gestion financière, communication, organisation d'événements... Mesurer l'impact de ses actions.

Différentes manières de présenter le projet associatif :

- Sous forme d'un tableau
- La facilitation graphique
- Un document d'une à plusieurs pages
- Une charte
- Une vidéo...



Exemples de présentation de projet associatif : Tableau

Notre ambition : décrire l'objet de l'association, la finalité (le but ultime, la vocation)

Le Projet associatif définit les orientations politiques de l'association. Ce paragraphe permet d'affirmer les valeurs que l'association défend ainsi que celles qui rassemblent l'ensemble des membres de la structure.

Nos objectifs :

Au regard de ses principes, du diagnostic et de sa finalité, quels sont les objectifs auxquels répondent les actions de l'association

Rayon d'action / territoire
/ lieu d'intervention :

Nos activités :

Énumérer les actions principales de votre association
Les actions de l'association sont les éléments clés de la déclinaison opérationnelle des objectifs du projet.

Pour l'objectif 1 (exemple : s'ouvrir à de nouveaux publics) >
action 1 (ouvrir une section sénior) ; action 2 (intervenir dans les écoles primaires)...

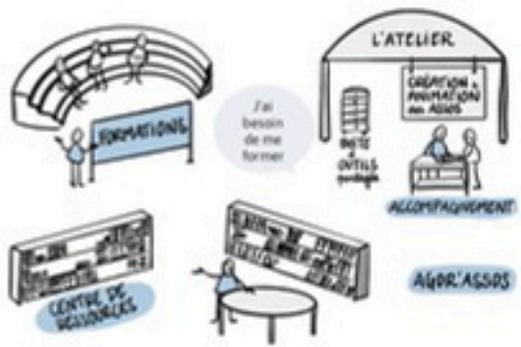
Publics :

Qui le fait ?

Pour qui ?

Avec qui ?

Par la facilitation graphique



ÉCOLE DES SAVOIRS COLLECTIFS

Formations ou conseils, en collectif ou en individuel, nos experts vous accompagnent pour construire votre projet associatif et pour acquérir de nouveaux savoirs.



MALLES des ASSOS

Déjeuners, petits déjeuners, forum des assos... Venez participer à nos espaces de rencontres entre citoyens et associations locales!



SENTIERS de la COOPÉRATION

Vous cherchez des partenaires pour un projet? Nous vous mettons en lien avec eux, vous guidons dans les dispositifs et outils... Et pouvons même le porter avec vous!



OBSERVATOIRE de la VIE ASSOCIATIVE

Nous collectons et analysons les données quantitatives et qualitatives sur la vie associative pour mieux vous informer et vous aider dans vos projets.



MdA
Maison des Associations de TOURCOING
PLUS QU'UNE MAISON!

Vritable pilier de la vie associative locale, la MdA de Tourcoing est un lieu de ressources, d'échanges et de rencontres à l'écoute et au service des personnes engagées dans la vie associative et citoyenne.

Son projet s'organise autour de 3 grandes missions:

- promouvoir l'engagement associatif,
- accompagner les dynamiques collectives,
- coopérer pour faire société.

Ouverte sur l'Europe et le monde, engagée auprès des jeunes -et notamment des moins de 18 ans-, actrice de la transition écologique et de la lutte contre les discriminations, la MdA défend des valeurs claires d'économie sociale et solidaire, de transmission, de partage des savoirs et d'autonomisation des citoyens.



PORTE-VOIX

Réseaux sociaux, newsletter... Nous valorisons vos actions et événements. Et portons haut la voix de la dynamique et des valeurs associatives!



OFFICE d'ORIENTATION

Quel que soit votre besoin, nous vous écoutons, informons et orientons vers les activités, dispositifs ou personnes qui vous correspondent.

AUBERGE COMMUNE

Mise à disposition de salles, espaces d'exposition, prêt de matériel, accueil café, boîtes postales... La Maison des Associations est d'abord la vôtre!

CUISINES COMMUNES

En coulisses, nos administrateurs rices, adhérents, salariés et partenaires expérimentent, imaginent et font vivre le projet de la Maison des Associations.

Action 1
quoi et pour qui, où,
quand, comment

Action 2
quoi et pour qui, où,
quand, comment

Action 3
quoi et pour qui, où,
quand, comment, avec
qui

Evaluation

Nom asso
Missions / objectifs
Valeurs portées
Publics cible
Mots clés

Communication
Comment

Moyens financiers,
humains, partenariat
Comment / combien /
par qui, avec qui...

Moyens logistiques
Comment et où

Gouvernance et
moyens humains
Par qui, avec qui,
organisation

DU PROJET VERS

LE STATUT ASSOCIATIF

Passez à la création de votre association !

LES PRINCIPES DE BASE DES ASSOCIATIONS



PRINCIPE DE LIBERTÉ

Droit de s'auto-organiser : gouvernance, innovation, adhésion à un projet commun.



PRINCIPE DE NON LUCRATIVITÉ

Pas de recherche de profit (excédents possibles pour servir le projet)



EVOLUTION

Possibilité de faire évoluer à tout moment son projet associatif et ses statuts.



GOUVERNANCE

En mode "pyramidale" ou "collégiale", de multiples possibilités de gérer son association



GESTION DÉSINTÉRESSÉE

Dirigeant-es bénévoles, pas d'intérêt financier dans les buts de l'association

Les statuts de l'association

LA CARTE D'IDENTITÉ

Le nom, l'objet et le siège social de l'association : OBLIGATOIRE

GOUVERNANCE

Organisation des AG, Conseil d'Administration, Bureau, ou autre forme d'organisation

MEMBRES

Qui peuvent être les membres de l'association, comment adhérer...

RESSOURCES

Financières
Préciser si ventes, lesquelles.

DISPOSITIONS DIVERSES

Dissolution, autres...

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le RI sert à préciser certaines dispositions non prévues dans les statuts.

CONCEPTION

Ecriture du projet associatif puis des statuts, assemblée générale constitutive qui valide collectivement la création

LANCEMENT

Trouvez l'organisation qui vous correspond. Ouverture compte en banque et assurance (responsabilité civile).

NAISSANCE

Dépôt des statuts et formulaires en préfecture ou en ligne. Réception du récépissé de déclaration et parution au Journal Officiel : veiller à garder tous les documents ! Acquisition du statut de personne morale.

VIE DE L'ASSO

Ressources bénévoles, salariées, gestion financière, communication, organisation d'événements...

Les étapes de création

AG CONSTITUTIVE

avec toutes les personnes engagées dans le projet pour discuter et approuver les statuts, le projet et procéder (s'il y a lieu) aux élections

COMPTE RENDU D'AG

qui précise les décisions prises et les personnes élues, leurs fonctions et responsabilités

DÉCLARATION

Au greffe du département (préfecture) ou sur www.service-public-asso.fr. Gratuit.

Documents à fournir : CERFA de déclaration, statuts signés, liste des administrateurs, PV d'AG, demande d'insertion au Journal Officiel

RÉCÉPISSÉ

de déclaration envoyé en moyenne dans les 8 jours

PARUTION AU JO

Dans le délai d'un mois, qui marque l'acte de naissance officiel de l'association (acquisition de la capacité juridique)

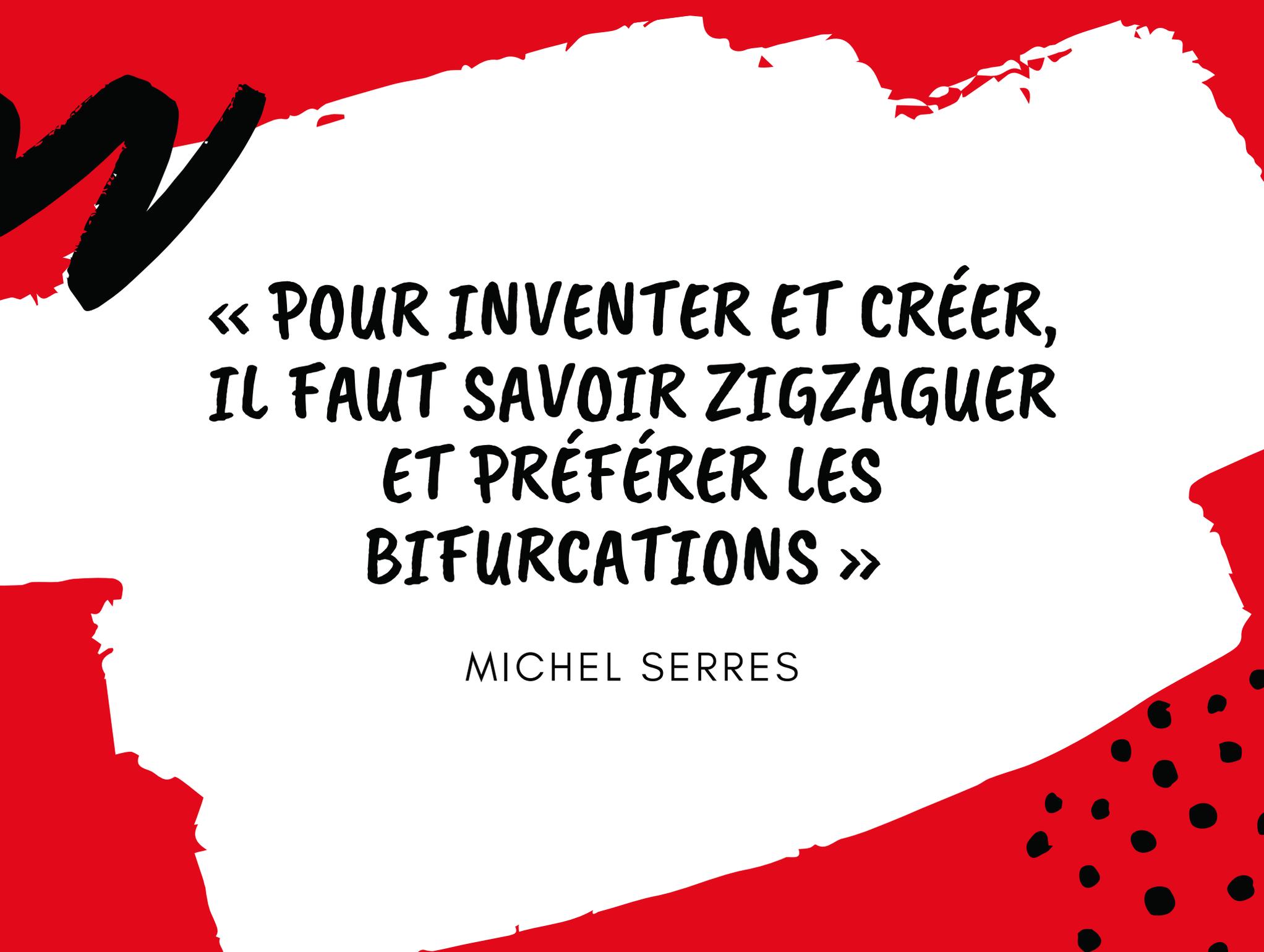
AUTRES DÉMARCHES

Ouverture d'un compte en banque,
d'une assurance
Demande d'un SIREN / SIRET...

**Le projet c'est la
philosophie de
l'association**



**Les statuts, c'est le mode
d'emploi**



**« POUR INVENTER ET CRÉER,
IL FAUT SAVOIR ZIGZAGUER
ET PRÉFÉRER LES
BIFURCATIONS »**

MICHEL SERRES



Guid'Asso
Pyrénées-Atlantiques

**Contact
Info**



SERVICE DÉPARTEMENTAL JEUNESSE,
ENGAGEMENT ET SPORT
JEAN LAVIGNE

Place d'Espagne
64000 PAU
05.40.54.73.67

jean.lavigne@ac-bordeaux.fr

PROFESSION SPORT & LOISIRS 64
ASTRID ROCHÉ

12 rue du Professeur Garrigou Lagrange 64000
PAU
05.59.14.19.61

astrid.roche@profession-sport-loisirs.fr